



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ PROPAN-2-OL

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	PROPAN-2-OL
Numéro du produit	461
Synonymes; marques commerciales	IPA,IPS,SEC PROPYL ALCOHOL,ISOPROPYL ALCOHOL,CAFSOL 2,EVERBLEND 15,AL11,IPA LOW ODOUR,ISOPROPANOLO,ALCOOL ISOPROPYLIQUE PC SSL,ALCOOL ISOPROPYLIQUE PH SHL,ALCOOL ISOPROPYLIQUE SSL,ML-DILUANT HTS 83698,ISOPROPANOL SHELL,ISOPROPANOL EP,ISOPROPANOL (PHARMA),ISOPROPANOL MIN 99.5%,ISOPROPANOL MIN. 99.8%,ISOPROPANOL (IPA),ISOPROPANOL C+,ISOPROPYL ALCOHOL TT-I-735A,ISOPROPANOL PH SHL
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119457558-25
Numéro CAS	67-63-0
Numéro index UE	603-117-00-0
Numéro CE	200-661-7

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Industrie solvant Dans l'industrie chimique cosmétique ménages et. Pharmaceutique Produit chimique utilisé pour le synthèse et/ou la formulation de produits industriels ou de laboratoire
--------------------------	--

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	Univar AG Schärenmoosstrasse 77 Postfach 8052 Zürich +41 (0)58 360 72 72 +41 (0)58 360 72 90 sds@univar.com
-------------	---

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Appel d'Urgence (en dehors des heures ouvrees)	SGS - +32 (0)3 575 55 55 (24h)
numéro ORFILA (INRS)	+ 33 (0)1 45 42 59 59
Sds No.	461

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification

Dangers physiques	Flam. Liq. 2 - H225
Dangers pour la santé humaine	Eye Irrit. 2 - H319 STOT SE 3 - H336

## PROPAN-2-OL

**Dangers pour l'environnement** Non classé.

**Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)** F; R11. Xi; R36. R67

### 2.2. Éléments d'étiquetage

**Numéro CE** 200-661-7

**Pictogramme de danger**



**Mention d'avertissement** Danger

**Mentions de danger**  
 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**Mentions de mise en garde**  
 P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
 P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.  
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P501 Éliminer le contenu/récipient selon les réglementations nationales.

### 2.3. Autres dangers

Aucun.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

<b>Nom du produit</b>	PROPAN-2-OL
<b>Numéro d'enregistrement REACH</b>	01-2119457558-25
<b>Numéro index UE</b>	603-117-00-0
<b>Numéro CAS</b>	67-63-0
<b>Numéro CE</b>	200-661-7

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Inhalation</b>	Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Consulter un médecin.
<b>Ingestion</b>	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Donner beaucoup d'eau à boire. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, maintenir la tête basse de telle sorte que le vomissement n'entre pas des les poumons. Consulter un médecin.
<b>Contact cutané</b>	Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. Consulter un médecin si une gêne persiste.

## PROPAN-2-OL

**Contact oculaire** Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une gêne persiste.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Inhalation** Les vapeurs peuvent irriter la gorge/le système respiratoire. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Toux. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**Ingestion** Danger d'aspiration en cas d'ingestion. L'entrée dans les poumons à la suite d'une ingestion ou des vomissements peut provoquer une pneumonie chimique.

**Contact cutané** Le produit a un effet de délipidation de la peau. Assèchement et/ou gerçures.

**Contact oculaire** Irritant pour les yeux. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Rougeurs. Douleur.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Indications pour le médecin** Aucune recommandation particulière. En cas de doute, consulter un médecin rapidement.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée.

**Moyens d'extinction inappropriés** Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers particuliers** Oxydes des substances suivantes: Carbone. Le produit est très inflammable. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au sol et parcourir des distances importantes jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme.

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Équipements de protection particuliers pour les pompiers** Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Suivez les conseils de prudence décrits dans cette fiche de données de sécurité Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Prévoir une ventilation suffisante.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** Éliminer toute source d'inflammation. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Prévoir une ventilation suffisante. Absorber le déversement avec un matériau inerte, humide, non-combustible. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

### 6.4. Référence à d'autres sections

**Référence à d'autres sections** Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13.

## PROPAN-2-OL

### SECTION 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Précautions d'utilisations** Eviter tout déversement. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Les citernes et autres conteneurs doivent être mis à la terre. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Utiliser une ventilation mécanique si la manipulation conduit à une formation de vapeurs.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Précautions de stockage** Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit bien ventilé.

**Classe de stockage** Stockage de liquides inflammables.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Valeurs limites d'exposition professionnelle

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): 200 ppm 500 mg/m<sup>3</sup>

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): 400 ppm 1000 mg/m<sup>3</sup>

SSC

SSC = Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.

**DNEL** Industrie - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 888 mg/kg/jour  
 Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 500 mg/m<sup>3</sup>  
 Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 319 mg/kg/jour  
 Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 89 mg/m<sup>3</sup>  
 Consommateur - Ingestion; Long terme Effets systémiques: 26 mg/kg/jour

**PNEC** - Eau douce; 140.9 mg/l  
 - Eau de mer; 140.9 mg/l  
 - rejet intermittent; 140.9 mg/l  
 - Station d'épuration des eaux usées; 2251 mg/l  
 - Sédiments (eau douce); 552 mg/kg  
 - Sédiments (eau de mer); 552 mg/kg  
 - Sol; 28 mg/kg

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

##### Equipements de protection



**Protection des yeux/du visage** Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques. EN 166

**Protection des mains** Porter des gants de protection. Caoutchouc nitrile. EN 374

**Autre protection de la peau et du corps** Porter un tablier ou un vêtement de protection en cas de contact.

**Protection respiratoire** Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. EN 136/140/145/143/149

## PROPAN-2-OL

### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>	Liquide.
<b>Couleur</b>	Incolore.
<b>Odeur</b>	Alcool.
<b>pH</b>	Absence de données.
<b>Point de fusion</b>	-88°C
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	82 - 83°C @
<b>Point d'éclair</b>	12°C
<b>Taux d'évaporation</b>	1.5
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	Limite supérieure d'explosibilité/inflammabilité: 12 Limite inférieure d'explosibilité/inflammabilité: 2.0
<b>Pression de vapeur</b>	6020 Pa @ °C
<b>Densité de vapeur</b>	2
<b>Densité relative</b>	0.78-0.79 @ @ 20C°C
<b>Densité apparente</b>	Absence de données. «59» «184» «109012»
<b>Solubilité(s)</b>	Soluble dans l'eau.
<b>Coefficient de partage</b>	log Pow: 0.05
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	425°C
<b>Température de décomposition</b>	Absence de données.
<b>Viscosité</b>	2.43 mPa s @ 20°C
<b>Propriétés explosives</b>	Absence de données.
<b>Propriétés comburantes</b>	Non disponible.
<b>9.2. Autres informations</b>	
<b>Indice de réfraction</b>	1.377 at 20C
<b>Poids moléculaire</b>	60.1

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

**Réactivité** Les produits suivants peuvent réagir avec le produit: Oxydants puissants. Acides forts.

#### 10.2. Stabilité chimique

**Stabilité chimique** Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

## PROPAN-2-OL

**Possibilité de réactions dangereuses** Les vapeurs de solvants peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

### 10.4. Conditions à éviter

**Conditions à éviter** Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation. Eviter la chaleur excessive pour des périodes prolongées.

### 10.5. Matières incompatibles

**Matières incompatibles** Oxydants puissants. Acides forts. Métaux alcalins. Amines. Aluminium. Fer.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux** Oxydes des substances suivantes: Carbone.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë - orale

**Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub> mg/kg)** 5 000,0

**Espèces** Rat

**Indications (DL<sub>50</sub> orale)** DL<sub>50</sub> >5000 mg/kg, Orale, Rat

#### Toxicité aiguë - cutanée

**Toxicité aiguë cutanée (DL<sub>50</sub> mg/kg)** 5 000,0

**Espèces** Lapin

**Indications (DL<sub>50</sub> cutanée)** DL<sub>50</sub> >5000 mg/kg, Cutanée, Lapin

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Données sur l'animal** Non irritant.

#### Sensibilisation respiratoire

**Sensibilisation respiratoire** Non sensibilisant.

#### Sensibilisation cutanée

**Sensibilisation cutanée** Non sensibilisant.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

**Essais de génotoxicité - in vivo** Absence de données.

#### Cancérogénicité

**Cancérogénicité** Il n'y a aucune preuve que ce produit puisse provoquer un cancer.

**Cancérogénicité CIRC** CIRC Groupe 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

#### Toxicité pour la reproduction

**Toxicité pour la reproduction - fertilité** Absence de données.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

**Exposition unique STOT un** Absence de données.

#### toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

## PROPAN-2-OL

**Exposition répétée STOT rép.** Absence de données.

<b>Inhalation</b>	Peut provoquer une irritation du système respiratoire. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
<b>Ingestion</b>	La pénétration des gouttelettes du produit dans les poumons par inhalation, par ingestion ou par vomissement peut causer une pneumonie chimique.
<b>Contact cutané</b>	Un contact prolongé peut provoquer un dessèchement de la peau.
<b>Contact oculaire</b>	Irritant pour les yeux.

### SECTION 12: Informations écologiques

**Écotoxicité** Le produit ne devrait pas être toxique pour les organismes aquatiques.

#### 12.1. Toxicité

**Toxicité** Pas considéré toxique pour les poissons.

**Toxicité aiguë - poisson** CL<sub>50</sub>, 48 heures: >100 mg/l, *Leuciscus idus* (ide mélanote)

**Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques** CE<sub>50</sub>, 48 heures: >100 mg/l, *Daphnia magna*

**Toxicité aiguë - plantes aquatiques** CE<sub>50</sub>, 72 heures: >100 mg/l, *Scenedesmus subspicatus*

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** La substance est facilement biodégradable.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Bioaccumulative potential** Le produit n'est pas bioaccumulable.

**Coefficient de partage** log Pow: 0.05

#### 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité** Le produit est soluble dans l'eau.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

#### 12.6. Autres effets néfastes

**Autres effets néfastes** Pas de données disponibles.

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Information générale** Traiter les déchets comme des déchets réglementés. Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets. Ne pas percer ou incinérer, même vide. Les matériels tels que les chiffons et lingettes qui sont contaminés avec des liquides inflammables peuvent s'auto-inflammer après utilisation et doivent être stockés dans des conteneurs résistant au feu à couvercles hermétiques et fermetures automatiques.

**Méthodes de traitement des déchets** Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

## PROPAN-2-OL

### SECTION 14: Informations relatives au transport

#### 14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID)	1219
N° ONU (IMDG)	1219
N° ONU (ICAO)	1219

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition (ADR/RID)	ISOPROPANOL (ISOPROPYL ALCOHOL)
Nom d'expédition (IMDG)	ISOPROPANOL (ISOPROPYL ALCOHOL)
Nom d'expédition (ICAO)	ISOPROPANOL (ISOPROPYL ALCOHOL)
Nom d'expédition (ADN)	ISOPROPANOL (ISOPROPYL ALCOHOL)

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID 3

Risque subsidiaire ADR/RID

Etiquette ADR/RID 3

Classe IMDG 3

Etiquette IMDG

Classe/division ICAO 3

Risque subsidiaire ICAO

Etiquettes de transport



#### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID) II

Groupe d'emballage (IMDG) II

Groupe d'emballage (ICAO) II

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS F-E, S-D

Code de consignes d'intervention d'urgence •2YE

Numéro d'identification du danger (ADR/RID) 33

Code de restriction en tunnels (D/E)



## PROPAN-2-OL

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Transport en vrac  
conformément à l'annexe II de  
la convention Marpol 73/78 et  
au recueil IBC

Cat Z

### SECTION 15: Informations réglementaires

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**Réglementations nationales** The Chemicals (Hazard Information and Packaging for Supply) Regulations 2009 (SI 2009 No. 716).

**Législation UE** Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.  
Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.  
Ce produit peut impacter les seuils Seveso autorisés par la réglementation locale.

**Classification de danger pour l'eau** WGK 1

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

#### Inventaires

##### UE (EINECS/ELINCS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

##### Canada (DSL/NDSL)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

##### États-Unis (TSCA)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

##### Australie (AICS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

##### Philippines (PICCS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

### SECTION 16: Autres informations

**Commentaires sur la révision** NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

**Date de révision** 22.10.2015

**Révision** 04

**Numéro de FDS** 461

**Statut de la FDS** Approuvé.

**Signature** Jitendra Panchal

## PROPAN-2-OL

<b>Phrases de risque dans leur intégralité</b>	R11 Facilement inflammable. R36 Irritant pour les yeux. R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
<b>Mentions de danger dans leur intégralité</b>	H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.